

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 3 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trois juin, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, légalement convoqués se sont réunis, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Flavien THÉLISSON, Maire.

Etaient présents : Mmes MM. Flavien THÉLISSON – Agnès PRUNET – Guillaume PIOCHON - Anne GOGUÉ - Nicolas GROSSI - François LECHRIST - Pauline RENAUDIN - Patricia VINCENT – Yannick BARRIOS - Philippe CHANDONNAY - Graziella LEPLEY - Geoffrey BEDU - Mylène BELOT- Justine MARCHAND – Éric BRIAULT

Absents excusés :

N° 1-3.06.2021 – OBJET : DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Guillaume PIOCHON a été désigné secrétaire de séance.

N° 2-3.06.2021 – OBJET : APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX DES 8 AVRIL ET 6 MAI 2021

Les procès-verbaux des séances du conseil municipal des 8 avril et 6 mai 2021, transmis à l'ensemble des membres du conseil, ne soulevant aucune objection, sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés, dans la forme et la rédaction proposées.

N°3-3.06.2021 – OBJET : TABLEAU DES INDEMNITÉS PERÇUES PAR LES ÉLUS

Indemnités élus de juin à décembre élus-montants bruts

Élus	Commune N.L.R.	C.C.G.C.P.R.
Flavien THÉLISSON Maire/vice Pdt	11 707,04€	5 660,27€
Agnès PRUNET Adjointe	4 859,75€	
Guillaume PIOCHON Adjoint	4 859,75€	
Anne GOGUÉ Adjointe	4 859,75€	
Nicolas GROSSI Adjoint	4 859,75€	

N°4-03.06.2021 - OBJET : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GÂTINE ET CHOISILLES - PAYS DE RACAN ÉTABLI LE 17 MARS 2021

Le Conseil municipal,

Vu le rapport, ci-annexé, établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) lors de sa réunion en date du 17 mars 2021, portant sur l'évaluation des charges consécutives aux compétences suivantes :

- petite-enfance, enfance, jeunesse
- voirie, pour l'ensemble du territoire,
- GEMAPI
- PLU en fonction des dossiers de révision ou modification souhaitées par les communes,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 24 mars 2021 validant le rapport de la CLECT, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'APPROUVER le rapport, ci-annexé, établi par la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles-Pays de Racan, lors de sa réunion du 17 mars 2021 ;

- de VALIDER le montant de l'attribution de fonctionnement d'un montant de 57 898,00 € à verser par la Commune de Neuvy-le-Roi à la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles-Pays de Racan pour l'année 2021.

Le maire expose les bases du transfert de charges des Communes à la Communauté de Communes de Gâtine Choisilles-Pays de Racan. Il rappelle pour cette année, les projets de dépenses inscrits au titre des charges voirie. Sur le montant à reverser pour cette année, il explique qu'il a été vérifié par la commune. En octobre, il sera fait un état des dépenses engagées. Il ajoute que la somme allouée par la CCGCPR est supérieure à ce qui se faisait auparavant. Par ailleurs, a été instauré la possibilité de prêts entre communes, afin d'augmenter (en se faisant prêter) ou mettre entre parenthèse (en prêtant) ponctuellement les montants.

N°5 -03.06.2021 – OBJET : DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNE – EXERCICE 2021

Le Maire informe qu'il a été commandé un lève-tondeuse auprès de la société RC MOTOC de St Patern Racan. Cette dépense d'un montant de 469,44 € n'a pas été prévue au budget primitif 2021, il est donc proposé de procéder à une décision modificative sur la section d'investissement. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, VALIDE la proposition ci-dessus et DÉCIDE de procéder à la modification budgétaire suivante :

Section d'investissement :

Dépenses : 2315-9246 – Enfouissement des réseaux : - 470,00 €
Dépenses : 21578-9173 - Matériel de voirie : + 470,00 €

N° 6-3.06.2021 – OBJET : FUSION DE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASERNE DE GENDARMERIE DE NEUVY-LE-ROI AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASERNE DE GENDARMERIE DE NEUILLÉ-PONT-PIERRE

Le Maire expose le projet de fusion des deux syndicats de Gendarmerie de Neuvy-le-Roi et Neuillé-Pont-Pierre. Il précise que la Gendarmerie s'est engagée à conserver un lien de proximité avec la population par la mise en place de permanences dans les Communes. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal de Gendarmerie de Neuillé-Pont-Pierre en date du 18 mars 2016 sur la fusion avec le Syndicat Intercommunal de Gendarmerie de Neuvy-le-Roi ;

Vu la délibération du Syndicat intercommunal de Gendarmerie de Neuvy-le-Roi en date du 6 avril 2016 s'engageant sur la fusion avec le Syndicat Intercommunal de Gendarmerie de Neuillé-Pont-Pierre ;

Vu les éléments techniques fournis par le colonel ARS, commandant le groupement de gendarmerie départemental d'Indre et Loire, démontrant l'intérêt opérationnel du transfert des gendarmes de la caserne de Neuvy-le-Roi vers la caserne de Neuillé-Pont-Pierre ;

Considérant que la fusion est conditionnée à un accord à la majorité qualifiée des organes délibérant. La majorité qualifiée est la suivante : 2/3 au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de 50% de la population totale de celles-ci ou 50% au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population ;

- APPROUVE la fusion du Syndicat Intercommunal de Gendarmerie de Neuvy-le-Roi avec le Syndicat Intercommunal de Gendarmerie de Neuillé-Pont-Pierre ;

- DÉCIDE que cette fusion soit effective au 1^{er} janvier 2022.

Pauline RENAUDIN, délégué du syndicat, vice-présidente, informe qu'une réunion est prévue demain en vue de cette fusion. L'objectif est de refondre l'ensemble des syndicats et de ne pas perdre le personnel. Les gendarmes actuellement à Neuvy seront affectés à Neuillé. Pour autant la gendarmerie ne sera pas fermée immédiatement à Neuvy, mais d'ici 3 à 4 ans, le temps de créer les logements nécessaires à Neuillé-Pont-Pierre.

Le syndicat propriétaire du bâtiment administratif à Neuvy, le céderait à la commune. Il pourrait être utilisé pour l'accueil des jeunes, étant placé face au collège. Philippe CHANDONNAY demande si la cotisation sera augmentée. Il est précisé qu'aucune cotisation n'est versée à ce jour au syndicat de gendarmerie.

Philippe CHANDONNAY ajoute que tous les services s'éloignent : la gendarmerie, la trésorerie (partie à Amboise).

N° 7 – 3.06.2021 – OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UN PORTAIL COMMUN DE RESSOURCES NUMÉRIQUES AVEC LE DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

Le Maire présente un projet de renouvellement de la convention de partenariat autour d'une offre de ressources numériques partagées, adressée par le Conseil Départemental d'Indre et Loire - Direction déléguée du Livre et de la Lecture Publique. Le portail Nom@de a pour objectif de permettre une consultation élargie d'un ensemble de ressources d'information, de formation et de divertissement culturel. La participation demandée à la Commune, dont le nombre d'habitants est au moins égal à 1000 habitants, passe de 11 centimes par habitant et par an, à 13 centimes par habitant et par an, accessibles à tous les inscrits des bibliothèques adhérant au portail numérique Nom@de. La convention est établie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, deux fois, et prendra fin au plus tard le 30 septembre 2024. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat avec le département d'Indre et Loire, telle que présentée ci-dessus.

Flavien THÉLISSON observe qu'il pourrait être demandé à Pierrick LEBRETON, responsable de la bibliothèque, de faire un compte rendu de l'utilisation des services de la bibliothèque de Neuvy-le-Roi.

N° 8-3.06.2021 – OBJET : DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire informe, qu'au titre de sa délégation, il a renoncé au nom de la Commune au droit de préemption suivant : le 10.05.2021 : 5 Impasse de la Fourbisserie – bâti sur terrain propre – Cts SEVAULT – section D n° 607- 7 a 10 ca.

N° 9-3.06.2021 – QUESTIONS DIVERSES

Le Maire rend compte :

- de la convocation de la commission petite enfance à la Communauté de Communes, transférée à Yannick BARRIOS ;
- de la convocation de la commission voirie à la Communauté de Communes, transférée à Nicolas GROSSI ;
- de l'appel d'offre pour la création du lotissement « Les Coquelicots », paru dans la Nouvelle République. Le budget de ce lotissement sera à voter à la séance du mois de juillet prochain. Il liste le projet des dépenses dont certaines ont déjà été payées sur le budget de la Commune. Celles-ci seront transférées sur le budget dédié au lotissement. Le total de l'estimation qui a été faite à ce jour, s'élève à 285 262,90 €. Le Maire évalue l'ensemble du budget à environ 300 000 € à répartir entre tous les lots, ce qui devrait être convenable pour le prix de vente des terrains ;
- de la reconduction jusqu'au 30 juin 2021 de l'arrêté préfectoral du port du masque dans le bourg. Dans l'ensemble, les administrés respectent cette obligation ;

- de la réunion à la Communauté de Communes sur le PLUI (intercommunal). Le PLU de Neuvy-le-Roi date de 2004 avec une révision en 2006. La décision du précédent conseil, il y a 4 ans, était de ne pas aller vers ce PLUI, ce que Rouziers a également choisi. 17 autres communes ont fait le choix inverse (3 ans, 30k€). La compétence d'urbanisme dépend de la CCGCPR. Les communes de Rouziers et Saint-Antoine ont besoin de refaire leur PLU pour étendre les zones de construction. La DDT (service de l'Etat) a expliqué que le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui régit les règles de construction, d'urbanisation, de mobilité, va s'appliquer sur les PLU et bloquer le nombre de construction des maisons à 55 par an, pour l'ensemble de la Communauté de Communes. L'arbitrage se fera au niveau de la CCGCPR. L'impact pour Neuvy sera que 2 zones sur 3 ne seraient plus constructibles et vont devoir être abandonnées. L'Etat impose de redensifier les villages, la réponse du Ministère est de faire réhabiliter l'existant ou de créer des immeubles.

Les arguments contradictoires présentés par la CCGCPR s'appuient sur l'extension de la zone Polaxis qui va générer des besoins de logements pour accueillir des salariés, et sans construction possible, les ventes de terrains dans cette zone risquent d'être bloquées. Toutes ces restrictions ne profiteront pas à la Commune de Neuvy, voire impacteront nos projets économiques.

Flavien THÉLISSON ajoute qu'il a le sentiment de perdre tout ce qui a trait à la proximité. Anne GOCUÉ demande si l'Association des Maires ne peut pas intervenir. Flavien THÉLISSON pense que cela n'a pas d'impact sur ces décisions. Par ailleurs, il cite quand même en exemple le courrier du sénateur Pierre LOUAULT, transmis à la Préfète d'Inde et Loire, afin de lui demander que les services de la DDT, en charge de la mise en conformité à l'accessibilité, arrêtent de mettre la pression aux communes ; il lui demande de la patience et de la compréhension pour les nouveaux élus.

Agnès PRUNET rappelle qu'une parution du P'tit Novicien doit avoir lieu début juillet 2021 et demande aux élus s'ils pensent à des informations à transmettre. Différents événements sont évoqués, point sur la Maladrerie, nouveau mobilier urbain, point sur le raccordement au gaz, Chapelle St André, réouverture des salles communales, jardin du centre de loisirs, ...

Elle informe :

- de la prolongation du prêt d'instruments à la Bibliothèque, et même de l'arrivée de nouveaux instruments de percussions ;

- des manifestations suivantes :

- salon du livres d'artistes les 11,12 et 13 juin à la Chapelles St André et la Maison des Écritures ?

- du marché des producteurs organisé par l'association « L'Effet campagne » les 12 et 13 juin ;

- le spectacle « Voyage....

- la Fête de la Musique qui aura lieu le 19 juin autorisée seulement à la salle Moisant : des chaises seront installées en extérieur pour le public.

Anne GOGUÉ propose une nouvelle distribution des composteurs le 26 juin à la station d'épuration. Elle sollicite des élus pour tenir une permanence. Patricia, Nicolas, Justine et Flavien répondent présents.

Elle rapporte sa participation à la commission environnement de la CCGCPR. Dans le cadre du plan climat, les actions sur la gestion du bois, l'entretien des rivières... vont être mises en place. Celles-ci seront transférées sur l'extranet de la Commune pour avis.

François LECHRIST signale que la Commune a reçu (par mail) un avis favorable dans l'affaire qui l'oppose au maître d'œuvre PELLET pour les travaux de la déviation n° 589 et de la réfection de la VC 301 (Rte de Rome). La décision pourrait être prise d'ici 1 mois.

Il fait remarquer que les gens du voyage sont toujours présents. Les travaux du parc de loisirs n'ont pas encore débuté. Flavien THÉLISSON explique que l'aire communautaire de Neuillé est fermée pour travaux. Il va falloir trouver un terrain communal et cela est difficile car personne ne souhaite vendre une parcelle de terrain pour les accueillir. Philippe CHANDONNAY s'énerve considérant que c'est une

compétence de la Communauté de Communes et demande au maire si cette question y est abordée. Ce dernier lui répond que oui mais il précise qu'il vaut mieux trouver un terrain dédié à cet accueil afin de « maîtriser » les arrêts sauvages et solliciter l'aide de la CCGCPR et de la Préfecture.

Philippe CHANDONNAY rappelle la journée festive du 10 juillet à l'étang, finissant par le feu d'artifice.

Patricia VINCENT rapporte qu'une personne a failli avoir un accident au niveau du croisement des routes de Neuillé et Rouziers. Elle demande s'il est possible de prévoir de mettre un stop à la place du « cédez le passage ». Ce point sera à traiter en commission voirie.

Graziella LEPLEY rapporte une réunion en visio sur la gestion des déchets à laquelle elle a assisté avec l'ADEME. Il est demandé de sensibiliser les administrés aux ordures ménagères « noires ». Elle va partager le fichier sur l'extranet. Il est refait le point sur les lieux de collecte, la personne de la CCGCPR qui s'occupe des panneaux pour les poubelles est de retour et va être à nouveau sollicitée. Une visite du centre d'enfouissement de Sonzay est envisagée.

La boîte à idée a été installée sur la place des Déportés.

Philippe CHANDONNAY demande où en est la mise en place du panneau d'informations Lumiplan . C'est en cours, installation prévue en juillet 2021.

Yannick Barrios explique que les personnes garées dans la rue Saint André se font abîmer leurs voitures par les camions. La largeur de la voie est trop juste. Nicolas GROSSI informe que la commission voirie a prévu de modifier le stationnement et l'aménagement de cette rue.

Pauline RENAUDIN informe qu'il y a des poubelles à aller chercher à la CCGCPR pour remplacer celles qui sont abîmées sur les points de collecte. Anne GOGUÉ rappelle qu'il était d'abord prévu de faire un état des lieux. Flavien THÉLISSON demande que ce soit fait rapidement.

Nicolas GROSSI informe qu'il a rendez-vous, demain, avec Jean-Pierre BEGUIER de la Sté AZ équipement pour faire le point sur les travaux de peinture des parkings et autres marquages au sol, ainsi que pour faire le recensement des panneaux de signalisation qui sont endommagés. La peinture serait prévue d'ici fin juillet.

Philippe CHANDONNAY rappelle que la plaque signalant la Rue Saint Nicolas, devait être remise en place suite aux travaux réalisés sur l'Eglise. Il demande également que soit prévu un numéro dans le cadre du dossier d'adressage, Rte de la Chartre. Flavien THÉLISSON informe qu'il a travaillé avec Pauline RENDAUDIN et que ce dossier est presque fini.

Fin de la séance.